

Plantes aquatiques exotiques envahissantes **LA PRÉVENTION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!**

Une plante aquatique est qualifiée d'exotique lorsqu'elle est présente dans un plan d'eau situé à l'extérieur de son aire de répartition naturelle. Ce nouveau milieu colonisé est bien souvent exempt de prédateurs pour cette plante étrangère. Ce facteur, combiné à d'autres avantages liés aux modes de croissance et de reproduction, lui permet de devenir une féroce compétitrice des plantes indigènes au point de devenir envahissante.

Les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) peuvent représenter une sérieuse menace pour l'environnement. Elles altèrent la composition des écosystèmes naturels et perturbent la biodiversité locale. Leur prolifération a des répercussions négatives sur l'économie et la société, notamment en affectant le tourisme et la villégiature. Des activités récréatives comme la pêche, le canotage et la baignade peuvent être limitées par la présence ou l'infestation des PAEE. La multiplication des PAEE peut même affecter négativement la valeur des propriétés riveraines.

Le contrôle et la gestion des PAEE est un vrai casse-tête. Une fois qu'elles sont installées, il est presque impossible de limiter leur propagation. C'est pourquoi il faut éviter qu'elles colonisent nos lacs.

Le myriophylle à épi, épris de nos lacs

Le myriophylle à épi est une espèce de PAEE bien établie au Québec et dans la région des Laurentides, où sa présence a été signalée dans une quarantaine de lacs en 2016.

En plus de la rareté de prédateurs naturels, le myriophylle à épi dispose d'un atout supplémentaire : il peut se reproduire par fragmentation de la tige. Ainsi, un petit morceau de tige sectionnée peut prendre racine et donner naissance à un nouveau plant. Les fragments peuvent être transportés par le courant, les usagers des plans d'eau et les animaux.

La prévention, la meilleure option

Voici quelques recommandations afin de prévenir l'introduction et la propagation des PAEE dans les plans d'eau :

- Utiliser des espèces de plantes aquatiques indigènes pour la création de jardins d'eau ou ornementaux.
- Procéder à l'inspection ainsi qu'au nettoyage des embarcations et de l'équipement nautique.
- Éviter de circuler dans les zones où les plantes aquatiques prolifèrent.
- Ne pas arracher les plantes aquatiques.
- Limiter les apports en sédiments et nutriments aux plans d'eau, afin d'éviter de créer un milieu propice à la multiplication des plantes aquatiques.
- Ne pas remettre à l'eau tout organisme aquatique provenant d'un autre plan d'eau.
- Apprendre à identifier les différentes espèces de plantes aquatiques.



EMBARCATIONS ET ÉQUIPEMENT NAUTIQUE **3 ÉTAPES SIMPLES POUR ÉVITER LE PIRE**

À la sortie d'un plan d'eau et avant d'en visiter un autre :

1

INSPECTEZ l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel afin de retirer entièrement la boue, les plantes aquatiques et les débris visibles. Il importe de les jeter dans un endroit qui évitera leur réintroduction dans le milieu naturel.

2

VIDEZ toute eau se trouvant dans l'embarcation, par exemple dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières.

3

NETTOYEZ l'embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression ou de faire un nettoyage à sec pour permettre de bien déloger les organismes.

OU

SÉCHEZ l'embarcation, la remorque et l'équipement pendant au moins cinq jours avant d'accéder à un autre plan d'eau.

Noter que des stations de nettoyage à sec seront installées aux abords des lacs de Sainte-Adèle au cours des prochaines semaines afin de faciliter l'application de ces gestes simples mais néanmoins essentiels pour préserver la santé de nos lacs.

Informations supplémentaires

Si vous faites le nettoyage de votre embarcation avant d'accéder au plan d'eau, il est recommandé de le faire à plus de 30 mètres de tout cours d'eau incluant les ruisseaux, les fossés, ainsi que les bouches d'égout. Cela préviendra la percolation de l'eau souillée vers le plan d'eau. Il est préférable d'effectuer le nettoyage sur un sol absorbant et sans pente afin que l'eau puisse par la suite s'évaporer.

Source: Les plantes
aquatiques exotiques
envahissantes.
Le myriophylle à épi,
petit guide pour ne pas
être envahi

 **CRE
Laurentides**
Votre réseau environnemental

URBANISME ET
ENVIRONNEMENT